

même par la gratification de 3000 livres que l'abbé de l'Etoile m'écrit que Votre Grandeur m'accordait, m'ont fait penser que vous ne trouveriez pas mauvais que j'entrasse dans ce petit détail....”

Il était temps que le nouvel évêque de Québec arrivât et prît possession de son église, car les fanatiques étaient à l'œuvre pour s'en emparer. J'en trouve une nouvelle preuve dans un mémoire du 11 juin 1766, adressé au gouverneur Murray par le révérend John Brook, *Clerck doctor of Divinity* et chapelain de la garnison de Québec. Ce bon monsieur demande que les ruines du palais épiscopal lui soient données tant qu'il sera chapelain de la garnison ou ministre de l'église d'Angleterre à Québec, et après lui à ses successeurs, avec tout ce terrain, jardins, maisons, appartenant au siège épiscopal à l'époque de la reddition de la ville. Les magasins de l'armée ont été, dit-il, transportés ailleurs, et il est à supposer que le terrain sera bientôt débarrassé des hangars militaires, à bois, etc., qui y sont encore. Lui et ses successeurs auront la possession de tout cela, jusqu'à ce qu'un évêque de l'église d'Angleterre soit nommé à Québec et alors ce sera l'évêque qui en aura la propriété.

La chapelle du palais servant de cour de justice fera partie de cette donation, qui aura son effet quand une Cour aura été construite ailleurs, à condition que ce sera toujours une chapelle protestante pour le culte public, en anglais ou en français, et suivant la liturgie de l'église d'Angleterre.

Il rappelle que depuis sept ans que la ville est tombée au pouvoir de la Grande Bretagne, les sujets protestants de Sa Majesté n'ont point d'église leur appartenant et qu'ils sont obligés d'avoir leurs offices dans les églises catholiques.

Il ajoute que quoique la cathédrale, l'église des Jésuites ou autres devraient être séparées, et données pour l'usage de l'église d'Angleterre, la chapelle épisco-